

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** *YACHTCARE CHP-Härter flüssig*
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** *Durcisseur*
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
*Vosschemie GmbH
Esinger Steinweg 50
D-25436 Uetersen
Phone: +49 (0)4122 717 0; Fax: +49 (0)4122 717158; info@vosschemie.de*
 - **Service chargé des renseignements:**
*Abteilung Labor / +49 (0)4122 717 0
s.schaller@vosschemie.de*
 - **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
*Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord, Goettingen, Deutschland
Phone: +49 (0)551 19240*
-

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

*GHS02 flamme**Org. Perox. CD H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.**GHS05 corrosion*

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: **YACHTCARE CHP-Härter flüssig**

(suite de la page 1)



GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



C; Corrosif

R34: Provoque des brûlures.



Xn; Nocif

R22: Nocif en cas d'ingestion.



Xi; Irritant

R37: Irritant pour les voies respiratoires.



O; Comburant

R7: Peut provoquer un incendie.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02

GHS05

GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

peroxyde de cyclohexanone
4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

· **Mentions de danger**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

- (suite de la page 2)
- P220 Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques).
- P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P405 Garder sous clef.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Risque de lésions oculaires graves.

Prend feu au contact avec des matières combustibles ou autres substances à pouvoir dégradant.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

Décomposition thermique à partir de 50 °C (SADT)

Respecter le point 10

Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.

• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 123-42-2 EINECS: 204-626-7 Reg.nr.: 01-2119473975-21	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Xi R36 Flam. Liq. 3, H226; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 131-11-3 EINECS: 205-011-6 Reg.nr.: 01-2119437229-36	phthalate de diméthyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 12262-58-7 EINECS: 235-527-7	peroxyde de cyclohexanone C R34; Xn R22; E R3; O R7 Org. Perox. A, H240; Skin Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	10-25%

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 3)

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Après ingestion:

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas d'incendie, le produit favorise la combustion.

Risque d'explosion en absence de feu lié au mélange vapeur/air dégagé lors de la décomposition.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.

Autres indications

Si possible, éloigner immédiatement le(s) récipient(s) non endommagé(s) de la zone de danger.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Respecter le point 10

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 4)

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eponger avec un produit absorbant, inerte, non combustible (par ex. sable, gel de silice, absorbant acide, agglomérant universel).

Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Respecter le point 10

· 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans son emballage d'origine – risque de décomposition !

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques). Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.

Veiller à un dosage et une addition séparés lors du traitement de la résine polyester.

Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'empêcher une montée en pression dangereuse liée à une éventuelle décomposition.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Eviter les chocs et les frictions.

A partir de 50 °C décomposition avec formation de vapeurs/gaz explosifs

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Protection antidéflagrante exigée.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Effet sur la propagation du feu lié au dégagement d'oxygène.

A protéger contre les matières non compatibles, les salissures et températures élevées.

Respecter le point 10

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter les dispositions de la loi existante en matière de protection des eaux.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 5)

· **Indications concernant le stockage commun:**

Entreposer à l'écart d'autres produits chimiques, surtout à l'écart d'agents activateurs.
Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre les impuretés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.

· **Température de stockage recommandée:** < 25 °C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

VME (France) Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

VME (Suisse) Valeur momentanée: 192 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 96 mg/m³, 20 ppm
H;

131-11-3 phtalate de diméthyle

VME (France) Valeur à long terme: 5 mg/m³

VME (Suisse) Valeur à long terme: 5 e mg/m³

· **DNEL**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral Long-term exposure - systemic effects 3,4 mg/kg bw/day (general population)

Dermique Long-term exposure - systemic effects 3,4 mg/kg bw/day (general population)

9,4 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Acute/short-term exposure - local effects 120 mg/m³ (general population)

240 mg/m³ (worker)

Long-term exposure - local effects 11,8 mg/m³ (general population)

66,4 mg/m³ (worker)

Long-term exposure - systemic effects 11,8 mg/m³ (general population)

66,4 mg/m³ (worker)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral Long-term exposure - systemic effects 25 mg/kg bw/day (general population)

Dermique Long-term exposure - systemic effects 60 mg/kg bw/day (general population)

100 mg/kg bw/day (worker)

Inhalatoire Long-term exposure - systemic effects 87 mg/m³ (general population)

294 mg/m³ (worker)

· **PNEC**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

PNEC STP 82 mg/l (-)

(suite page 7)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 6)

PNEC aqua	2 mg/l (freshwater) 0,2 mg/l (marine water)
PNEC sediment	9,06 mg/kg (freshwater) 0,91 mg/kg (marine water)
PNEC soil	0,63 mg/kg (soil dw)
131-11-3 phtalate de diméthyle	
PNEC STP	4 mg/l (-)
PNEC aqua	0,192 mg/l (freshwater) 0,0192 mg/l (marine water)
PNEC sediment	1403 mg/kg (freshwater)
PNEC soil	3,16 mg/kg (soil dw)

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Enlever les vêtements contaminés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

· **Protection respiratoire:**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins >480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: **YACHTCARE CHP-Härter flüssig**

(suite de la page 7)

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

· **Odeur:** Légère

· **valeur du pH:** Acide

· **Changement d'état**

Point de fusion: - 10 °C

Point d'ébullition: non applicable

· **Point d'éclair** >50 °C

· **Température d'inflammation:** non applicable

· **Auto-inflammation:** Respecter le point 10

· **Danger d'explosion:** Respecter le point 10

· **Densité à 20 °C:** ~ 1,1 g/cm³

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: Partiellement miscible

· **Viscosité:**

Dynamique à 20 °C: ~ 15 mPas

· **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· **10.2 Stabilité chimique**

Résiste seulement aux matières inertes.

Matériaux appropriés: Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, polyéthylène, appareillage à revêtement vitrifié.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

La décomposition thermique ou le contact direct avec un grand nombre de matières étrangères, tel que des réducteurs (ex. agents accélérants d'amines), composés de métaux lourds (en particulier les accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut provoquer des réactions de décomposition autoaccélérées dangereuses, ou pire des explosions ou incendies.

· **10.4 Conditions à éviter**

Eviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.

Tenir à l'abri de la chaleur.

>25 °C

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Décomposition thermique à partir de 50 °C (SADT)

(suite page 9)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 8)

· 10.5 Matières incompatibles:

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

Tenir à l'écart d'impuretés, rouille, produits chimiques, en particulier des réducteurs, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (tel que accélérateurs, agents dessiccatifs, savons métalliques).

Eviter tout contact direct avec des accélérateurs.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Formation de différents produits organiques de décomposition ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs liée à la décomposition.

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

SECTION 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	LD50	3002 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	13630 mg/kg (rab)
		> 1875 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	500-1900 mg/m ³ (souris)
		> 7,6 mg/l (rat) (OECD 403)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	LD50	>2400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 /6h	9,3 mg/l (-)

12262-58-7 peroxyde de cyclohexanone

Oral	LD 50	880 mg/kg (souris)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (-)
Inhalatoire	LC 50 / 4h	> 5,0 mg/l (rat)
	LC0 /4h	5,0 mg/l (rat)

· Effet primaire d'irritation:

· de la peau: Effet corrosif sur la peau et les muqueuses.

· des yeux: Effet fortement corrosif.

· Toxicité subaiguë à chronique:

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	NOAEL	300 mg/kg (rat) (6 weeks, liver, kidney)
Inhalatoire	LOAEL	0,48 mg/l (human)
	NOAEL	1,041 mg/l (rat) (6 weeks, liver, kidney)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	NOAEL	1000 mg/kg (rat) (bw/day, 24 month)
------	-------	-------------------------------------

· Indications toxicologiques complémentaires:

A des effets narcotisants.

Irritant pour les voies respiratoires.

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 9)

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

- **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Cancérogénicité**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	NOAEL (carcinogenicity)	100 mg/kg (rat) (44 d)
Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	1,84 mg/l (rat)

· **Toxicité reproductive/Fertilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Oral	NOAEL (fertility)	30-100 mg/kg (rat, parents) (OECD 422)
		300 mg/kg (rat, F1) (OECD 422)
Inhalatoire	NOAEL (fertility)	4,1 mg/l (rat, parents) (OECD 416)
		4,1 mg/l (rat, F1) (OECD 416)

· **Toxicité pour la reproduction/Térogénicité**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

Inhalatoire	NOAEL (teratogenicity)	4,1 mg/l (rat) (OECD 414)
-------------	------------------------	---------------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	NOAEL (developmental toxicity)	3570 mg/kg (rat) (OECD 414)
	NOAEL (maternally)	840 mg/kg (rat) (OECD 414)

SECTION 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique:**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone

EC50	9016 mg/l (daphnia) (24h, OECD 203)
EC50/0.5h	17 mg/l (activated slugde)
EC50/48h	> 1000 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	> 100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
LC50/96h	420 mg/l (Lepomis macrochirus)
	> 100 mg/l (Oryzias latipes) (OECD 203)
NOEC	100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201, 72h)
NOEC (aqua chron.)	> 100 mg/l (daphnia magna) (21 d)
NOEL	825 mg/l (pseudomonas putida)
TGK = toxicity threshold concentration	825 mg/l (pseudomonas putida) (16h, inhibition test)

131-11-3 phtalate de diméthyle

EC10/72h	193,09 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/48h	33 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	259,76 mg/l (desmodesmus subspicatus)
EC50/96h	39,9 mg/l (algae) (Raphidocelis subcapitata)
LC50/96h	50 mg/l (Lepomis macrochirus)

(suite page 11)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 10)

NOEC	39 mg/l (pimephales promelas) 9,6 mg/l (daphnia magna) (21 d) 11 mg/l (oncorhynchus mykiss) (102 d)
12262-58-7 peroxyde de cyclohexanone	
EC50/0.5h	11,1 mg/l (activated slugde)
LC50/96h	48 mg/l (danio rerio) 48 mg/l (piscis)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**
Biodégradable.

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
Biodegradation	98,51 % (-) (OECD 301A, 28d)
131-11-3 phtalate de diméthyle	
Biodegradation	96-98 % (-) (28d, OECD 301 E)

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
BCF	0,5 (-)
log Kow	-0,09 (-)
131-11-3 phtalate de diméthyle	
BCF	57 (Lepomis macrochirus) (21 day, OECD 305)
log Kow	1,56 (-) (OECD 107)
12262-58-7 peroxyde de cyclohexanone	
log Kow	3,02 (-) (calculated)

· **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

· **12.4 Mobilité dans le sol**

123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone	
Koc	3,32 (-)
log Koc	0,52 (-)
131-11-3 phtalate de diméthyle	
log Koc	1,57 (-)

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 12)

F

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: YACHTCARE CHP-Härter flüssig

(suite de la page 11)

Diluer le produit avec un liquide inerte approprié jusqu'à obtenir une concentration en peroxyde en dessous de 10% et éliminer conformément à la loi relative à l'élimination des déchets.

· **Code déchet:**

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

· **Catalogue européen des déchets**

16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
-----------	--

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

· **14.1 No ONU**

· **ADR, IMDG, IATA** UN3105

· **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

· **ADR** 3105 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE D, LIQUIDE
· **IMDG, IATA** ORGANIC PEROXIDE TYPE D, LIQUID

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IMDG, IATA**



· **Classe** 5.2 Peroxydes organiques.

· **Étiquette** 5.2

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

· **Marine Pollutant:** Non

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Peroxydes organiques.

· **No EMS:** F-J,S-R

· **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)** 125 ml

· **Code de restriction en tunnels** D

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 01.12.2014

V - 2

Révision: 28.04.2014

Nom du produit: **YACHTCARE CHP-Härter flüssig**

(suite de la page 12)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H240 Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
R22 Nocif en cas d'ingestion.
R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R34 Provoque des brûlures.
R36 Irritant pour les yeux.
R7 Peut provoquer un incendie.
- **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Labor
- **Contact:** Frau S. Schaller
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
Org. Perox. A: Organic Peroxides, Type A
Org. Perox. CD: Organic Peroxides, Types C, D
Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**